



Réunion du Comité Syndical
du 8 avril 2021



Sommaire

FEUILLE DE PRESENCE	1315
RELEVÉ DE DECISIONS.....	1318
1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 23 février 2021	1318
2. Modification de l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard	1318
1. Adhésion de la Communauté de Communes des Villes-Soeurs	1318
2. Evolution juridique de la régie Destination Baie de Somme...	1318
3. 3 - Convention cadre de partenariat avec la SAFER Hauts-de-France	1319
4. Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme	1320
1. Accord cadre à bons de commande : travaux de rechargement et d'aménagement dunaire de la frange littorale de la commune de Le Crotoy 2021-2024.....	1320
2. Marché de prestations intellectuelles et de travaux pour la réfection de l'ouvrage de rejet du système de drainage de plage Ecoplage® sur la commune de Quend	1320
3. Accord cadre à bons de commande - marché d'investigations géotechniques et géophysiques concernant la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'Actions pour la Prévention contre les Inondations sur le secteur Bresle-Somme-Authie (PAPI BSA)	1321
4. Accord cadre composite : Prestation de services pour l'exploitation des parties collectives du centre conchylicole du Crotoy	1321
5. Centre conchylicole - Convention avec les Mytiliculteurs	1321
6. Digue des Bas-Champs – entretien-Consultation d'entreprises pour les travaux de réfection d'Epis maritimes.....	1322
Destination Baie de Somme - Travaux de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune - Avenants au marché – rapport regroupés (1 à 18) ..	1322
5. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie coordonné par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme	1323
6. 6 - Convention financière 2021 avec le Conseil Départemental de la Somme	1324
7. Rapports regroupés 7 à 21 (Comptes de gestion et Comptes administratifs) et Compte Financier de Destination Baie de Somme	1326
22. Rapports regroupés 22 à 29 (Affectations du résultat)	1327
30. Rapports regroupés 30 à 38 (Budgets Supplémentaires)	1327
39. Remboursement échéance Prêt - Financement des 24 Epis.	1328
40. Gestion du Personnel Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale).....	1328
Remplacement du Poste du chargé de mission agriculture	1328
Renouvellement du Poste de chargé de mission Révision de DOCOB Natura 2000 :	1329
Remplacement du Poste Chef de projet infrastructures cyclables et éco-mobilités.....	1330
Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme	1330
41. Travaux de protection du secteur sud de la plage du Crotoy - Avenant à la convention financière	1330
42. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Gestion des flux et valorisation des paysages - Mise en œuvre d'une signalétique directionnelle	1331



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

Réunion du Comité Syndical
du 8 avril 2021

43.	Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants	1331
1.	Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre.....	1332
2.	Avenants aux marchés de travaux (rapports regroupés 2 -3-4-5-6)	1332
3.	Avenant n° 5 à la convention de mandat avec la commune (à l'origine le point 7 de l'ordre du jour)	1332
44.	ZAC du Moulinet à Ault - Passation d'avenants	1333
1.	Avenants aux marchés de travaux VRD et aménagement paysager (points 1 et 2 regroupés).....	1333
2.	Avenant n°1 à la Convention avec la Fédération Départementale d'Energie (point 3 à l'origine dans ordre du jour)...	1333
45.	Mers-les-Bains – Parking de la Galiote	1334
46.	ZAC de la Frange nord de Quend	1334
47.	Autorisation de signature pour dépôt des dossiers de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement des Bas-Champs, de Somme-Authie/Saint-Valery-sur-Somme et de la Bresle.....	1335
48.	Plan Vélo Baie de Somme	1335
1.	Acquisitions foncières	1335
2.	Plan de financement.....	1336
49.	Opérations d'Environnement.....	1336
1.	Etude de programmation sur le site de la Maye - Convention financière avec le Conservatoire du Littoral.....	1336
2.	Terrains du Conservatoire du littoral - Evolution des modalités de pratique de la chasse au grand gibier	1336
3.	Rapport d'information - Valorisation des zones humides de la Baie de Somme - Concours.....	1337
	QUESTIONS DIVERSES	1337



FEUILLE DE PRESENCE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 9 mars 2021 s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 14 Heures 30 en visioconférence, en raison des mesures sanitaires, au siège du Syndicat Mixte à Abbeville.

Membres : 36

Présents : 29

Nombre de Votants : 29

Nombre de Voix : 51

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

➤ **Représentants du Département de la Somme**

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

➤ **Représentants des Communes**

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crottoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Madame Hélène BUSNEL (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

➤ **Représentants des EPCI**

- Monsieur Claude HERTAULT Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme



MEMBRES SUPPLEANTS

➤ **Représentants du Département de la Somme**

- Madame Zohra DARRAS

➤ **Représentants des Communes**

- Madame Ariane PLANCHON (Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly),
- Monsieur Michel DELEPINE (Mers-les-Bains)
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Adjoint au Maire de Pendé

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Monsieur Hubert DE JENLIS
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly), donne pouvoir à Madame Ariane PLANCHON
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Emmanuel MAQUET (Mers-les-Bains), donne pouvoir à Monsieur Michel DELEPINE

Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs donne pouvoir à Monsieur Emmanuel DELAHAYE
- Madame Patricia POUPART, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESIDENT
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Générale Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires Conseil départemental de la Somme



Sont également excusés

- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint
"Développement de la personne et des territoires"
Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur général
adjoint
"Développement de la personne et des territoires"
Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville



Monsieur HAUSSOULIER demande une minute de silence aux membres du Comité Syndical en mémoire de Monsieur DAVERGNE qui nous a récemment quitté. Monsieur Davergne était un élu qui apportait toujours son soutien au Syndicat Mixte. Il a marqué le Vimeu par toutes ses actions qu'il a pu entreprendre durant ses nombreux mandats.

RELEVÉ DE DECISIONS

JURIDIQUE

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 23 février 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 23 février 2021.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

2. Modification de l'Article 3 des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

1. Adhésion de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

Lors de son Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021, la Communauté de Communes des Villes-Sœurs a délibéré favorablement pour adhérer au Syndicat Mixte afin de lui transférer sa compétence en matière de gestion du trait de côte et défense contre la mer.

Le Syndicat Mixte va donc être légitime pour intervenir sur le périmètre des systèmes d'endiguement des « Bas-Champs » et de la « Bresle » limité, en partie sud, en s'arrêtant à la digue nord de l'entrée du port du Tréport dans le cadre du système d'endiguement de la « Bresle ».

La modification des statuts acte cette adhésion.

Le Président rappelle qu'auparavant nous étions en transfert de gestion avec la Communauté de Communes des Villes-Sœurs et que désormais elle va adhérer au Syndicat Mixte.

2. Evolution juridique de la régie Destination Baie de Somme

Suite à la décision du Syndicat Mixte de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une Régie à caractère industrielle et commerciale, il y a lieu d'ajouter, dans nos statuts, qu'elle est désormais dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les statuts et a autorisé le Président à solliciter les membres du Syndicat Mixte afin qu'ils en délibèrent.

Le Président indique que le bureau a été associé à plusieurs reprises à cette démarche. Un Conseil d'Administration va composer cette régie.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

3. Convention cadre de partenariat avec la SAFER Hauts-de-France

Dans le cadre des divers projets d'aménagement (développement de la Maison de la Baie, PAPI, Plan Vélo...), le Syndicat Mixte souhaite pouvoir solliciter l'intervention de la SAFER en tant qu'opérateur foncier afin de lui faire réaliser des études agricoles et foncières, effectuer de l'animation foncière et négocier des acquisitions pour son propre compte.

Les modalités financières établies par la SAFER sont les suivantes :

- **Mise en réserve de terrains :**
 - Forfait de 1 200 € par acte d'acquisition + 8,5 % du prix d'acquisition ;
- **La veille foncière ;**
 - Forfait annuel de 2 800 € HT ;
- **Recueil des accords amiables pour le compte du Syndicat Mixte :** 6 % HT de la valeur de l'accord de cession, les frais ne pouvant être inférieurs à 400 € HT par promesse de vente et 250 € HT par résiliation de bail ;

La durée de la convention est de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention cadre de partenariat avec la SAFER Hauts-de-France et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15



4. Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

➤ SYNDICAT MIXTE - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Accord cadre à bons de commande : travaux de rechargement et d'aménagement dunaire de la frange littorale de la commune de Le Crotoy 2021-2024

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec négociation avec maximum de 150 000 € HT par an, soit 600 000 € HT sur la durée totale du marché.

La durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché accord cadre à bons de commande concernant la réalisation de travaux de rechargement et d'aménagement dunaire de la frange littorale de la commune de Le Crotoy, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

2. Marché de prestations intellectuelles et de travaux pour la réfection de l'ouvrage de rejet du système de drainage de plage Ecoplage® sur la commune de Quend

Conformément aux dispositions de l'article R2122-3 3° du Code de la Commande Publique, le Syndicat Mixte est autorisé à passer un marché de prestations intellectuelles et de travaux avec la société Ecoplage® sans publicité ni mise en concurrence.

Celui-ci se décompose comme suit :

- une tranche ferme pour la réalisation des études et des plans pour un montant estimatif maximum de 10 000 € HT ;
- une tranche optionnelle pour la réalisation de travaux afférents aux études pour un montant estimatif de 90 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les prestations intellectuelles et de travaux pour la réfection de l'ouvrage de rejet du système de drainage de plage Ecoplage® sur la commune de Quend, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15



3. Accord cadre à bons de commande - marché d'investigations géotechniques et géophysiques concernant la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'Actions pour la Prévention contre les Inondations sur le secteur Bresle-Somme-Authie (PAPI BSA)

Aucune offre n'a été réceptionnée pour ce marché. Ce dernier va donc être relancé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la réalisation de reconnaissance et études géotechniques et géophysiques sur le secteur Bresle Somme Authie relatives à la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'Actions pour la Prévention contre les Inondations ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

4. Accord cadre composite : Prestation de services pour l'exploitation des parties collectives du centre conchylicole du Crotoy

Actuellement, la gestion du Centre Conchylicole est assurée par VEOLIA dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Ce dernier prendra fin le 10 juillet prochain.

Dans l'attente du transfert du Centre Conchylicole au GIE de la Baie de Somme, le Syndicat Mixte va conclure un marché de prestations de service.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché accord cadre composite concernant les prestations de services pour l'exploitation des parties collectives du Centre Conchylicole du Crotoy, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

5. Centre conchylicole - Convention avec les Mytiliculteurs

Suite au futur contrat de prestations de services, une convention doit être signée avec les professionnels de la mytiliculture afin que le Syndicat Mixte puisse leur refacturer l'ensemble des prestations.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention avec les mytiliculteurs.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

6. Digue des Bas-Champs – entretien-Consultation d'entreprises pour les travaux de réfection d'Epis maritimes

Le marché va être lancé.

Au vu du nombre d'épis nécessitant une réfection, un programme triennal de travaux a été établi.

L'estimation des travaux s'élève à 700 000€ HT à réaliser sur les années 2021 à 2023.

La répartition du montant des travaux entre les EPCI compétents (Communauté d'Agglomération Baie de Somme et Communauté de Communes des Villes-Sœurs) se fera au prorata du nombre d'épis présents sur le territoire de chaque EPCI, à savoir :

- 36/104 pour la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- 68/104 pour la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation auprès des entreprises ainsi que, le cas échéant, à signer, par anticipation, le marché correspondant.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

Monsieur LECLERC souhaite savoir s'il s'agit de la réfection des Epis de Cayeux-sur-Mer. Monsieur HAUSSOULIER affirme qu'il s'agit bien de ce dossier.

Destination Baie de Somme - Travaux de restructuration de l'Aquacub de Belle Dune - Avenants au marché – rapport regroupés (1 à 18)

L'ensemble de ces avenants représente un coût de 186 046,26 €HT dont 59 533,31 € sont issus d'une erreur de la maîtrise d'œuvre sur les plans architecte.

Comme évoqué lors du dernier Comité Syndical, un protocole a été signé avec le maître d'œuvre qui s'est engagé à rembourser ce surplus de 59 533,31 €. Les travaux complémentaires à la charge du Syndicat Mixte s'élèvent donc à 126 512,95 €.



Les principales plus-values résultent du constat après démolition du très mauvais état du jacuzzi extérieur et des bassins extérieurs.

Lors des deux derniers Comités Syndicaux, les élus avaient déjà délibéré sur un montant de plus-value de 131 921,89 €HT. Le montant total des plus-values s'élève donc à 258 434,84 € HT, dont une partie représente des coûts supplémentaires engendrés par les mesures sanitaires imposées aux entreprises.

Pour rappel, le Syndicat Mixte dispose d'un budget aléa d'un montant de 365 000 € auxquels il y a lieu d'ajouter une subvention Région complémentaire de 200 000 € (bonus COVID sur la subvention PRADET), soit une marge de manœuvre globale de 565 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver l'ensemble des avenants relatifs aux travaux de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune et a autorisé le Président à les signer.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que la participation financière de la Région est importante dans ce projet.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

5. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie coordonné par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Afin de permettre au Syndicat Mixte d'accéder à des tarifs de gaz et d'électricité plus avantageux sur l'ensemble de nos sites, les élus ont accepté son adhésion au groupement de commandes de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- ***d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,***
- ***d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014 ainsi que la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,***
- ***d'autoriser le représentant du coordonnateur et le Président à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,***



- **d'exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes mesures d'exécution se rapportant à la présente délibération.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

FINANCES

6. Convention financière 2021 avec le Conseil Départemental de la Somme

Ce rapport a été présenté par Monsieur BAILLET, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte. Les Conseillers Départementaux ne prennent pas part au vote.

Comme chaque année, le Conseil Départemental de la Somme apporte son concours financier au Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte a fait le choix pour les prochaines années de recentrer ses actions autour de **5 grandes priorités** :

- ⇒ Le Grand Site de France Baie de Somme ;
- ⇒ La requalification urbaine engagée sur les communes d'Ault et de Quend-Plage ;
- ⇒ Les aménagements cyclables ;
- ⇒ La stratégie littorale et le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- ⇒ La régie commerciale Destination Baie de Somme.

La présente convention fixe les modalités du concours financier apporté à ce titre par le Département pour l'année 2021

Les champs d'intervention structurant le partenariat 2021 sont les suivants :

Le Label Grand Site de France

Cette année, plusieurs opérations prioritaires vont être concrétisées comme les parkings d'entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme et du Crotoy, la finalisation de l'aménagement du Hourdel et bien d'autres projets.

- ⇒ **Le programme de gestion des milieux naturels et d'accueil du public sur ces espaces**

Les activités 2021 sont les suivantes :

- La gestion courante sur les sites gérés,
- La mise en œuvre du schéma d'accueil sur les espaces naturels,
- La gestion des infrastructures douces de découverte des espaces naturels,



- L'animation de projets de préservation et de développement local en 2021,
- Les partenariats scientifiques.

⇒ **La protection du littoral**

La mise en œuvre de la convention PAPI a souffert de la complexité des montages financiers, de l'évolution des compétences GEMAPI, des modifications du cadre réglementaire (décret Digue, Loi Fresneau) et enfin, de l'évolution des maquettes financières. Malgré ce retard accumulé, le Syndicat Mixte a obtenu un nouveau calendrier allant jusqu'à 2023.

Les opérations lourdes ont ainsi démarré en 2020 et s'amplifieront en 2021. On peut citer les missions de maîtrise d'œuvre des systèmes d'endiguement Authie-Somme et des Bas – Champs, ou encore les travaux résilients du front de mer et du centre bourg d'Ault mais aussi les actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis existants à destination des particuliers et des entreprises.

⇒ **Des aménagements structurants pour répondre aux enjeux du développement durable**

- Le quartier du Moulinet à Ault
- La ZAC Frange Nord de Quend
- La ZAC du Royon
- Le Plan Vélo Baie de Somme
- La gestion des flux

⇒ **La promotion et le développement de la Destination Baie de Somme-Littoral Picard (Destination Baie de Somme)**

En 2021, la priorité sera de créer une nouvelle dynamique et de pérenniser l'exploitation des sites à travers notamment les chantiers d'investissement suivants :

- la réhabilitation de l'Aquaclub qui représente un investissement de plus de 13 M€ ;
- la création du nouveau trou de golf numéro 15 ;
- l'aménagement et la modernisation des bâtiments du Parc du Marquenterre et des Jardins de Valloires ;
- la réorganisation et la dynamisation de la Maison de la Baie ;
- l'amélioration du Cap Hornu avec la recherche d'économie d'énergie.

En 2021, le cadre juridique de la Régie évolue vers une Régie à autonomie juridique et financière.

Le Département s'engage à apporter au Syndicat Mixte un concours financier de **2 020 000 € répartis comme suit :**



Crédits de fonctionnement : **1 390 000 €** répartis comme suit :

- une participation de **720 000 €**, conformément à la contribution prévue aux statuts, pour financer le fonctionnement de la structure sur la base du Budget Primitif ;
- une subvention complémentaire de **670 000 €** au titre du programme de gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels et du « Plan Vélo Baie de Somme » ;
 - Crédits d'investissement : **630 000 €**

Il est important de préciser que le Département a décidé lors de sa session dédiée au plan de relance Covid du 22 juin 2020 d'attribuer au Syndicat Mixte un soutien financier de 1 725 000 € correspondant au montant estimé des pertes.

Les membres présents du collège du Département de la Somme n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 27 voix, d'approuver la convention financière 2021 avec le Conseil Départemental de la Somme et a autorisé Monsieur Alain BAILLET, 1er Vice-Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

7. Rapports regroupés 7 à 21 (Comptes de gestion et Comptes administratifs) et Compte Financier de Destination Baie de Somme

Au vu des comptes de gestion et des comptes administratifs du Budget du Syndicat Mixte et de ses Budgets Annexes, qui ont été présentés dans les rapports 7 à 21, les membres du Comité Syndical ont constaté des identités de valeurs entre l'ensemble de ces comptes.

Pour les Comptes de Gestion :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater les valeurs entre les comptes administratifs 2020 et les Comptes de Gestions 2020 du Budget du Syndicat Mixte et de ses Budgets Annexes.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

Pour les comptes Administratifs :

En sa qualité de Président, Monsieur HAUSSOULIER n'a pas participé à ce vote et a demandé à Alain BAILLET, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président de présider la séance du Comité Syndical afin de faire procéder au vote de l'ensemble de ces rapports.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les Comptes Administratifs 2020 du Budget Principal et de ses Budgets Annexes.

Monsieur HAUSSOULIER remercie l'ensemble des élus du Comité Syndical pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

22. Rapports regroupés 22 à 29 (Affectations du résultat)

Au niveau de l'ensemble des affectations de résultats, les membres du Comité Syndical ont accepté de reporter des sommes inscrites dans les Comptes Administratifs, à l'exception du Budget Principal où il a été proposé d'affecter en investissement la subvention de fonctionnement de 100 000 € attribuée par le Conseil Départemental de la Somme correspondant à la remise en état des pistes cyclables afin de la transférer au Budget Annexe du Plan Vélo.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces délibérations.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

30. Rapports regroupés 30 à 38 (Budgets Supplémentaires)

Les Budgets Supplémentaires qui ont été présentés aux élus intégraient la reprise des résultats et des Restes à Réaliser 2020 ainsi que les inscriptions complémentaires qui ne pouvaient pas être inscrites aux Budgets Primitifs.

Un état récapitulatif a été mis à disposition s'ils le souhaitent des élus. Il présentait les inscriptions aux Budgets Primitifs, les propositions de Budgets Supplémentaires et les montants totaux cumulés afin d'avoir une vision en global des inscriptions permettant aux élus également de les rapprocher de ceux qui figuraient dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle la forte implication de la commune de Quend dans le projet de la ZAC de Quend. Il indique que le Syndicat Mixte va aider la commune à rechercher des investisseurs.

Il ajoute que les travaux pour la réalisation des tronçons du plan vélo vont être lancés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les Budgets Supplémentaires 2021 du Budget Principal du Syndicat Mixte et de ses Budgets Annexes au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du



programme d'investissement prévu aux présents budgets, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

39. Remboursement échéance Prêt - Financement des 24 Epis

La cinquième échéance du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été payée le 1^{er} février 2021 pour un montant global de 116 174,65 € correspondant à 92 569,44 € de remboursement du capital et à 23 605,21 € d'intérêts.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention financière initiale, le montant correspondant au remboursement du capital et à celui des intérêts doit être réparti entre les communes de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé et Woignarue et l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs

A la suite du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, **il a été proposé d'appeler le remboursement :**

- correspondant à la participation des communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux sur Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, soit 76 416,43 € ;
- correspondant à la participation de la commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes Sœurs, soit 16 523,29 € ;

et d'appeler à l'ASA des Bas Champs, le montant de sa contribution, soit 23 234,93 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondants en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

RESSOURCES HUMAINES

40. Gestion du Personnel Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)

Remplacement du Poste du chargé de mission agriculture

Suite au départ de l'agent, il est nécessaire de procéder à son



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 8 avril 2021

remplacement.

Ses missions sont les suivantes :

- Accompagnement des éleveurs dans l'évolution de leurs systèmes d'exploitation ;
- Suivi des politiques d'aides en faveur de l'élevage en milieux humides ;
- Appui à la Chambre d'agriculture sur les actions de développement des circuits courts, de l'agro-tourisme, de l'agriculture biologique

Le financement de ce poste est assuré à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et de 30 % par le Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement de cet agent et, le cas échéant, à signer un contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 1er juin 2021.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

Renouvellement du Poste de chargé de mission Révision de DOCOB Natura 2000 :

Actuellement la personne en charge de cette opération est titulaire d'un contrat pour surcroît temporaire d'activité.

Afin de pouvoir assurer la pérennité de ce poste, il a été proposé aux élus de signer un contrat à durée déterminée de 18 mois avec l'agent.

Ses missions sont les suivantes :

- La réalisation du bilan des actions menées dans le premier DocOb ;
- La conduite des réunions de groupes de travaux (acteurs locaux) ;
- La production des divers documents finaux (rapports, fiches, cartographies...);

Le financement du poste est assuré à hauteur de 100 % par l'Etat et l'Europe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat à durée déterminée de 18 mois avec le chargé de mission du Docob à compter du 1er mai 2021.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15



Remplacement du Poste Chef de projet infrastructures cyclables et éco-mobilités

Suite au départ de l'agent, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Ses missions sont les suivantes :

- Développement en phase conception et réalisation des infrastructures cyclables ;
- Conduite des procédures d'autorisations administratives ;
- Suivi et réception des travaux budgets et des plannings.
- Promotion du vélo et animation du réseau des acteurs publics et privés ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un agent et, le cas échéant, à signer un contrat à durée déterminée de 3 ans.

Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme

Les conventions collectives de la régie Destination Baie de Somme prévoient que les heures supplémentaires peuvent être, soit récupérées majorées soit payées. Il revient à l'employeur d'en fixer les règles. **Par conséquent, il a été proposé que ces heures soient récupérées majorées et non payées.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter le principe que les heures supplémentaires soient récupérées majorés et non payées.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

AMENAGEMENT

41. Travaux de protection du secteur sud de la plage du Crotoy - Avenant à la convention financière

Une solution par pose de gabions a été actée avec la commune et les services de l'Etat. Afin d'assurer le financement des travaux, une convention financière a été initialement signée avec la commune pour un montant de 52 323,53 € TTC.

Un avenant financier à hauteur de 14 044 € est nécessaire suite à des travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention financière relative aux travaux de protection des gabions.



Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

42. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Gestion des flux et valorisation des paysages - Mise en œuvre d'une signalétique directionnelle

Les travaux de report de la desserte du parking des dunes, d'aménagement de l'entrée du hameau du Hourdel et la finalisation de la voie verte sont programmés à l'automne 2021.

Afin de rendre lisible la stratégie de gestion du stationnement par les visiteurs, il est nécessaire de mettre en œuvre une signalétique directionnelle, en accompagnement de celle relative à la phase de travaux, à l'échelle du triangle « Maison de la Baie de Somme / Le Hourdel / La Mollière ».

Celle-ci doit s'opérer depuis la Route Départementale 3 et la RD 102, vers les sites de stationnement. Un travail collaboratif avec les services du Département de la Somme et la commune de Cayeux-sur-Mer doit être réalisé.

Le coût prévisionnel de cette mesure d'accompagnement a été estimé à 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter les partenaires identifiés, après consultation de ces derniers de signer les éventuelles conventions partenariales et de financement permettant la réalisation de ce projet, d'engager les consultations des entreprises correspondantes et à signer le marché dédié à la réalisation de cette action par anticipation sous réserve de l'obtention des décisions de financement.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

43. Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants

Monsieur LE MOIGNE revient sur la construction du Centre Culturel. Il montre son mécontentement par rapport à l'avenant n°5. Il conteste la qualité du travail de l'entreprise Gros Œuvre et approuve le projet d'appliquer des pénalités de retard. Madame BUSNEL approuve aussi les propos de Monsieur LE MOIGNE.

Monsieur HAUSSOULIER confirme les désagréments mais il souhaite que l'on puisse trouver des solutions pour solder ce dossier.



1. Avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre

Cet avenant représente une plus-value de 15 001,86 € HT en raison des missions complémentaires liées à l'allongement de la mission DET + OPC - Supervision et coordination du chantier.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 avril et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 5 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

2. Avenants aux marchés de travaux (rapports regroupés 2 -3-4-5-6)

L'ensemble de ces avenants aux lots :

- 1 : Gros Œuvre ;
- 5 : serrurerie métallerie ;
- 6 : Menuiseries intérieures Bois ;
- 8 : parquet ;
- 11 : Chauffage ventilation

représentent une plus-value globale de 14 729,29 € HT

Ces coûts supplémentaires sont dus, principalement, à la pandémie de Covid 19 ainsi qu'à des travaux complémentaires d'adaptation de chantier (garde-corps, trappes de sécurité, parquet, chauffage, ventilation...).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les avenants au marché de travaux relatif au Centre Culturel et a autorisé le Président à les signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

3. Avenant n° 5 à la convention de mandat avec la commune (à l'origine le point 7 de l'ordre du jour)

Le présent avenant n°5 porte une augmentation du budget de l'opération de + 93 635 €HT dont :

- 32 900 €HT liés au COVID
- 64 972 €HT (dont 15 000 €HT de provisions) correspondant aux révisions et actualisations des prix.
- - 4 237 €HT liés à des économies de projet.

En parallèle de cette augmentation, il est à noter que la Région accordera une subvention supplémentaire de 104 400 €.



Enfin, sur les aménagements extérieurs, malgré la prise en compte de travaux supplémentaires importants à la demande de la commune sur les voies annexes à la ZAC (réfection d'enrobé, création de plateaux surélevés et de cheminements piétons sur la rue du Moulin), il est à noter que le projet dégagera une économie d'environ 300 k€HT (sur un budget initial de 1 950 k€HT), soit une diminution de la charge de la commune d'environ 56 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 47 voix pour et 3 voix contre (Monsieur LE MOIGNE 2 voix, Madame BUSNEL, 1 voix) d'approuver l'avenant n°5 à la convention de mandat avec la commune et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

44. ZAC du Moulinet à Ault - Passation d'avenants

1. Avenants aux marchés de travaux VRD et aménagement paysager (points 1 et 2 regroupés)

L'ensemble de ces avenants aux lots :

- 1 : VRD ;
- 2 : Aménagement paysager ;

représente une plus-value globale de 6 818,52 € HT

Ces coûts supplémentaires sont dus à des travaux complémentaires d'adaptation de chantier relatifs au mur de soutènement en moellons, à la reprise de bordurage, plateforme bois, coffret électrique et gaz, plantations d'arbres.

2. Avenant n°1 à la Convention avec la Fédération Départementale d'Energie (point 3 à l'origine dans ordre du jour)

L'avenant à la convention représente une plus-value de 9 156,43 € TTC principalement due à la modification de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les avenants au marché de travaux relatif à la ZAC du Moulinet à Ault et a autorisé le Président à les signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15



45. Mers-les-Bains – Parking de la Galiote

Le programme vise à créer un parking public gratuit afin de maîtriser les déplacements automobiles, en captant les flux touristiques avant leur entrée dans le centre ville via la création d'une aire de délestage attractive.

Une convention doit être signée avec la Commune afin d'acter les modalités de mise à disposition du foncier et les conditions de gestion et d'entretien du futur parking.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention relative au Parking de la Galiote avec la Commune de Mers-les-Bains.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

46. ZAC de la Frange nord de Quend

1. Convention financière : Acquisition des garages – Rue Ringois

Le Syndicat Mixte est propriétaire de 4 garages. 10 doivent encore être acquis.

Une convention financière d'un montant de 252 100 € doit être signée avec la commune.

Elle correspond au coût des acquisitions qui est supporté à hauteur de 100 % par la commune.

2. Démolition des Cygnes-Renaissances : travaux supplémentaires – Avenant au marché

Des travaux supplémentaires sont nécessaires :

- La dépose de cuves et dépollution de sol pour 27 575,00 € HT.
- Le traitement d'une cuve pour 3 880 € HT.

Le montant total de l'avenant n°1 au marché représente ainsi une augmentation de 31 455,00 € HT, soit 16,11% par rapport au marché initial, passant celui-ci de 195 222,04 € HT à 226 677,04 € HT.

Monsieur HAUSSOULIER constate une grande satisfaction de voir aboutir la démolition de la résidence les « cygnes. »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière relative à l'acquisition des lots 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, et 14 et les frais d'avocat mais également l'avenant n°1 au marché de désamiantage et la déconstruction sélective d'un immeuble d'habitation et de ses abords, d'un hangar, d'une maison et de garages et a autorisé le Président à les signer.



Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

47. Autorisation de signature pour dépôt des dossiers de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement des Bas-Champs, de Somme-Authie/Saint-Valery-sur-Somme et de la Bresle

Conformément aux dispositions de l'article R562-14 du Code de l'Environnement, le système d'endiguement est soumis à une autorisation.

Un dossier devait être déposé par l'autorité compétente pour la prévention des inondations au plus tard :

- le 31 décembre 2019 lorsque ces digues relèvent de la classe A* ou de la classe B*
- le 31 décembre 2021 lorsqu'elles relèvent de la classe C*, * : telles que ces classes sont définies par l'article R. 214-113

A défaut, à compter respectivement du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2023, l'ouvrage ne serait plus constitutif d'une digue et l'autorisation dont il bénéficiait le cas échéant, à ce titre, sera réputée caduque.

Par dérogation, le Syndicat Mixte a obtenu un report de 18 mois pour la date limite de dépôt du dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement portant le délai limite de dépôt des demandes d'autorisation à juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les dossiers de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement des Bas-Champs, de Somme-Authie, de Saint-Valery-sur-Somme et de la Bresle, et a autorisé le Président à les signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

48. Plan Vélo Baie de Somme

1. Acquisitions foncières

Des acquisitions sont nécessaires sur les tronçons 1-2-5-7 du plan vélo. Les surfaces totales à acquérir représentent une superficie de 12 132 m² moyennant un coût total de 27 911,08 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'ensemble des compromis de vente et des actes authentiques de vente ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces acquisitions.



Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

2. Plan de financement

Rapport reporté

ENVIRONNEMENT

49. Opérations d'Environnement

1. Etude de programmation sur le site de la Maye - Convention financière avec le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire a acquis en 2016, la propriété de la Maye comprenant plusieurs bâtiments dont l'emprise totale est de 6,7 hectares. Son positionnement est stratégique vis-à-vis du Parc Ornithologique du Marquenterre.

L'étude porte sur trois enjeux principaux :

- l'amélioration des flux ;
- la réponse aux préoccupations paysagères, écologiques et d'éco mobilité sur le Parc et la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme ;
- le projet de création d'une maison d'accueil sur la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de (propriété Wambergue) ;

Son coût est de 94 818 € TTC financé à hauteur de 80 % par le Syndicat Mixte (Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire soit 75 854 €) et 20% par le Conservatoire du Littoral.

Une convention financière doit être signée avec le Conservatoire du Littoral.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière relative à l'Etude de programmation sur le site de la Maye avec le Conservatoire du Littoral et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15

2. Terrains du Conservatoire du littoral - Evolution des modalités de pratique de la chasse au grand gibier

En 2019, la réforme de la chasse a permis aux Fédérations Départementales de la Chasse de mettre en place une taxe à l'hectare permettant d'accompagner les dépenses liées aux dégâts générés par la grande faune aux cultures.



Elle incombe aux propriétaires des terrains, détenteurs du droit de chasse. Le Conservatoire a souhaité que l'ensemble des taxes envoyées aux associations conventionnées soit pris en charge par le compte « gestion des propriétés du Conservatoire » qui comprend notamment les recettes issues de la gestion des terrains du Conservatoire (redevances agricoles et location chasse notamment).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter le principe de la mise en place de conventions cynégétiques avec les Sociétés de Chasse Communales d'Arry et de Mers-les-Bains, le remboursement par ces dernières des bracelets grand gibier, et a autorisé le Président à signer les conventions ainsi qu'à payer la taxe à l'hectare pour la Société de Chasse Communale de Fort-Mahon pour la saison 2020-2021.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

3. Rapport d'information - Valorisation des zones humides de la Baie de Somme - Concours

Le Syndicat Mixte va organiser un concours photo et dessin avec pour objectif de mettre en avant les zones humides du site Ramsar dans le cadre de la fête de la Nature (19-22 mai 2021).

Il va être lancé sur la page Facebook du Syndicat Mixte du 10 avril au 31 mai 2021. Un gagnant sera sélectionné pour les photos et un sera sélectionné pour les dessins.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 15**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HAUSSOULIER remercie les élus d'avoir participé au Comité Syndical en visioconférence. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

La séance est levée à 16h 05.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 16 avril 2021.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 8 juin 2021

Stéphane HAUSSOULIER
Président